



## Connaître, faire connaître et protéger le patrimoine naturel

### Association Nature Nord Isère Lo Parvi Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 avril 2026

L'assemblée générale ordinaire a été organisée le 11 avril 2026 à 8h30 à la salle Diamantelle de Vézeronce-Curtin (38). Les différents rapports (moral, d'activités et financier) ont été envoyés aux adhérents mi-mars par voie électronique ou postale.

Total d'adhérents à jour de cotisation le 31 décembre 2025 : 456

Etaient présents ou représentés à l'assemblée générale :

32 adhérents « famille » avec 64 voix

19 adhérents « individuels » avec 19 voix

Auxquelles s'ajoutent les pouvoirs donnés par 77 adhérents totalisant 115 voix

Soit un total de 198 voix.

Le quorum étant fixé à 152 voix il est atteint. L'assemblée présidée par Murielle Gentaz en qualité de présidente de l'Association Nature Nord-Isère Lo Parvi, peut valablement délibérer.

Le maire de Vézeronce-Curtin, Maurice Bellantan, prononce un mot d'accueil et rappelle quelques projets menés sur sa commune avec Lo Parvi depuis plus de trente ans, il cède ensuite la parole au président de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné, Jean-Yves Brenier puis à la Vice-Présidente du Département, Annie Pourtier, qui rappellent tous deux le partenariat engagé entre leur collectivité respective et Lo Parvi. Plusieurs élus communaux sont présents dans la salle (Optevoz, Choezeau, Saint-Savin, Creys-Mépieu) et d'autres sont excusés (Annoisin-Chatelans, Bouvesse-Quirieu, Hières-sur-Amby, Saint-Sorlin de Morestel, Vasselin).

La présidente de Lo Parvi rappelle l'ordre du jour. Lecture est faite des différents rapports. La présidente met au vote les différents points à l'ordre du jour après débat.

#### - Première résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport moral, approuve ce rapport.

Nombre de voix pour : 198    Nombre de voix contre : 0    Nombre d'abstention : 0

Cette résolution est adoptée à la l'unanimité.

#### - Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport financier, approuve ce rapport financier et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Nombre de voix pour : 198    Nombre de voix contre : 0    Nombre d'abstention : 0

Cette résolution est adoptée à la l'unanimité.

#### - Troisième résolution :

L'Assemblée Générale donne quitus de la gestion de l'association aux membres du Conseil d'Administration.

Nombre de voix pour : 198    Nombre de voix contre : 0    Nombre d'abstention : 0

Cette résolution est adoptée à la l'unanimité.

